

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL SUR LOIRE**

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**12 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**1**Votants :**15 Pour****0 Contre****0 Abstention**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Paul THIOLLIERE (Suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON.

Date de la convocation :
27 mars 2025

Délibération n°
2025.04.14

**VERSEMENT SUBVENTION
COMITE ENTRAIDE PERSONNEL**

Le Président expose au Comité Syndical qu'il est accordé comme chaque année une subvention au profit du Comité d'entraide du personnel du SYMPTTOM.

Généralement, le montant de cette subvention est calculé selon le chapitre 12 du budget voté à hauteur de 1 % environ.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **OUI** l'exposé du Président
- **DECIDE à l'unanimité** le versement d'une subvention annuelle au Comité d'entraide du personnel du SYMPTTOM correspondant à 1 % environ du chapitre 12 du budget de l'exercice 2025 soit environ 7 891,70 €.

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET